## S.P.A.D. SELF-DÉFENSE

## **Droit à l'image MINEUR:**

## Autorisation à la diffusion photographique visuelle et audiovisuelle

## **Information:**

Pour diffuser des documents comportant des photographies ou des films sur lesquels figurent des personnes ou des biens à caractère privé, il est nécessaire d'obtenir des intéressés - majeurs ou de leurs parents pour les mineurs – un droit de diffusion. Pour un complément d'information sur le droit des personnes, et les droits d'auteur dans le domaine de la communication, vous pouvez consulter le site : <a href="https://www.cnil.fr">www.cnil.fr</a>

